



Calais, le 20 mars 2009

### *Note d'information*

Mention à apporter sur les bulletins d'engagement de toutes les épreuves, avant la signature.

Mention :

Les signataires du présent bulletin d'engagement déclarent avoir pris connaissance et accepter les règlements de la FFSA et de la FIA, y compris pour ce qui concernent les documents qui seraient portés à leur connaissance (additifs, bulletins, briefings, communiqués et décisions) ils déclarent notamment :

- Que les indications portées sur le bulletin sont sincères et véritables.
- Être informés des règles concernant le dopage (voir le site de l'Afld : [www.afld.fr](http://www.afld.fr))
- Connaître et accepter les risques inhérents à la discipline.
- Que la voiture engagée est conforme aux règlements de la FFSA/FIA.
- Utiliser des équipements de sécurité conformes aux règlements.
- Ne pas effectuer de recours contre les organisateurs pour tous les incidents ou accidents ayant lieu pendant la compétition.

*Rappel :*

**Tout bulletin d'engagement doit être signé par le concurrent, le pilote et le copilote.  
L'organisateur doit conserver l'original du bulletin.**

**Pour les épreuves ayant édité et diffusé leur règlement, il est fortement conseillé de faire signer ce document lors des vérifications administratives.**

**Pour toutes les épreuves, un briefing écrit à l'attention des concurrents est indispensable. Ce briefing rappelle les règles applicables.**